

La charte de l'accueil familial :

ACCUEILLANT

Article I. Accueillir au sein de sa famille

- Partager sa vie familiale et les repas pris en commun qui doivent être un temps de convivialité et de bien être.
- Respecter la personne accueillie en offrant un lieu de vie adapté et confortable et en construisant une relation basée sur la confiance mutuelle.
- Permettre le libre accès des pièces communes du logement.
- S'engager à ne pas profiter des dispositions entre vifs ou testamentaires

Article II. Respecter la personne accueillie et ses choix

- Permettre à la personne de recevoir des visites et préserver un lien familial et social
- Faire preuve de discrétion et de réserve et ne pas divulguer d'informations sur la personne accueillie en dehors des professionnels intervenant dans l'accueil familial
- Respecter son libre choix du médecin traitant et des auxiliaires médicaux
- Respecter son choix d'activités (culturelles, sportives, pratiques religieuses...) et ses habitudes au sein de la famille ou à l'extérieur
- Participer à l'élaboration du projet de vie avec les professionnels concernés et sa famille en veillant

à son épanouissement, et en l'associant à toute décision la concernant en respectant ses choix

Article III. Prendre soin de la personne accueillie

- Garantir sa sécurité, son bien être moral et physique (en particulier le suivi médical)
- Respecter son intimité physique et son rythme de vie
- Favoriser son autonomie physique et mentale
- Proposer des activités tenant compte de ses goûts, de ses difficultés et de son degré d'autonomie
- Faire preuve de patience, d'écoute, de tolérance et de dialogue- Respecter les modalités de rémunération mensuelle de l'accueillant établies dans le contrat

ENGAGEMENTS COMMUNS

avec la personne accueillie

- Respecter le lieu de vie et l'environnement de chacun
- Se respecter mutuellement en ayant une tenue décente et une bonne hygiène
- Adopter un comportement courtois, exempt de toute violence verbale et/ou physique
- Respecter les opinions de chacun, convictions politiques, religieuses ou morales
- Respecter mutuellement la vie privée de l'autre
- Établir un contrat écrit pour tout accueil



Devenir Adhérent Chez Affable59

Vous accompagner dans vos obligations légales d'Accueillant familial et optimiser une relation de confiance avec vos personnes accueillies ou ses représentants

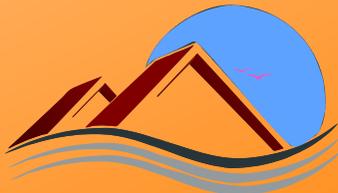


Que vous apporte cette adhésion ?

- **Le conseil et l'assistance administrative.**
- Rompre l'isolement, vous avez la possibilité de joindre les collègues de votre quartier, de votre ville...
- Rencontrer les référents secteurs d'AFFABLE59 et les membres du bureau lors des réunions .
- La possibilité de faire partie de nos listes de diffusion (newsletter) et de recevoir :
- Nos mises en relation hébergement
- Notre lettre ouverte mensuelle (véritable mine d'informations)

Et de profiter de notre logiciel de gestion avec la possibilité de recevoir vos fiches de paie, l'établissement de vos contrats d'accueil, des annexes, des avenants, etc..

Association des professionnels de l'Accueil familial
du département du Nord pour personnes âgées et
adultes en situation de handicap



Affable59

8, Cappel straete
59284 PITGAM (BERGUES)
Association loi 1901
tél. : 09 70 46 29 68
Permanence téléphonique le
mardi et jeudi de 14h. À 18h.
fax. 03 74 06 01 94
Affable59@gmail.com
www.affable59.fr

Bulletin d'inscription

Vous souhaitez nous rejoindre...3 Possibilités pour envoyer votre adhésion !

1) renvoyer le bulletin ci-dessous complété par courrier :

NOM (Marital)NOM (patronyme).....
PrénomAdresse

Tél. fixeTél portable.....

Adresse mail(très important pour recevoir nos informations).....

Souhaite adhérer à l'association AFFABLE59, pour une durée de 12 mois au prix de 60 euros et m'engage a respecter le cadre légal de l'accueil familial.

Je joins un chèque de 60 euros à l'ordre de AFFABLE59 - que j'envoie à l'adresse suivante :

Affable59 - 8 Cappel straete 59284 PITGAM

Fait à :le :.....Signature :.....

2) renvoyer le bulletin ci-dessus complété par mail

à Affable59@gmail.com et effectuer un virement sur le compte affable59

IBAN : FR70 2004 1010 0523 2942 5D02 628 BIC : PSSFRPPLIL

3) Vous rendre sur le site internet de l'association

www.affable59.fr onglet «adhérent»

Puis cliquez« payer par paypal» et suivre les instructions.



Affable59 ne facture aucune prestation aux familles d'accueil

agrées et adhérentes à l'association

